

## "Dynamiser vos ventes !"



Le cabinet Bismuth Associés vient d'organiser son premier petit-déjeuner de travail sur un sujet d'actualité, lié entre autres aux soldes flottantes.

Vincent Marseille, directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du Rhône, était aux côtés de M<sup>me</sup> Anne-Sophie Ucello-Jammes pour traiter des nouvelles règles de promotion des ventes et de publicité. Des mesures mises en place en 2008 dans le cadre de la loi LME du 4 août. Au programme de ces nouvelles dispositions, l'assouplissement du nouveau régime des soldes et d'écoulement des stocks de marchandises, ainsi que la modification des modalités de réductions tarifaires. Il a beaucoup été question des "soldes flottantes" et de leurs contraintes, mais aussi des ventes en ligne et de ses dispositions particulières dans le cadre de la loi Chatel de janvier 2008.